



Placement abusive de mes fille par l'ase

Par **maman2filles**, le **15/01/2013** à **21:13**

Bonjour voila j'ai mes 2filles de placer par l'ASE une a l'age de 3ans et ma dernier de 14moi retirer a la creche l'avocate et du coter de la juge elle ma meme dit de divorcer pour recuperer mes filles je ne ses plu vers qui me tourner aider moi car sa devien un placement abusive ps:pardon pour les fautes.j'attend de votre aide

Par **NADFIL**, le **28/01/2013** à **12:04**

Bonjour.

Vu ce que dit votre avocat,la décision du placement de vos enfants est probablement motivée(à tort ou à raison)par des faits impliquant votre épou...Dans l'affirmative et en pratique,le juge des enfants s'assure que la procédure de divorce est enclenchée car la loi française si elle ne contraint pas les époux à divorcer en une telle situation,elle autorise l'intervention des services sociaux pour mettre les enfants sous protection tant que l'environnement familial n'a pas évolué dans un sens favorable aux enfants.

Sur quel texte légal est basée la décision de placement et quels motifs concrets ont été donnés par le décideur?Où vos enfants ont-ils été placés(famille d'accueil d'urgence,famille d'acceuil,établissement quelconque...)?

Les services sociaux sont contrôlables,sous conditions,par l'I.G.A.S(Inspection Générale des Affaires Sociales)mais dans l'éventualité de poursuivre les services sociaux,je vous conseille:

- 1.d'ATTENDRE d'avoir récupérer vos enfants(sauf si vous avez des raisons de penser qu'ils sont en danger dans le lieu même où ils se trouvent),
- 2.de garder,-OU DE S'ASSURER- TOUTE TRACE possible(de vos échanges-contenu,fréquence,etc.-avec les services sociaux ou autre en rapport aux enfants,des

circonstances du retrait,etc.),

3.de PRENDRE DU RECUL sur votre situation(qu'auriez-vous fait ou pas fait si on inversait les rôles?).

4.de PREPARER LE RETOUR des enfants.

Par ailleurs,je vous conseille de contacter plusieurs associations portant de l'intérêt aux droits de l'enfant,si vous ne l'avez pas déjà fait.

Et n'hésitez pas à consulter un (bon) psy car se faire arracher le fruit de ses entrailles tout en étant perçue de l'extérieur,et au quotidien,comme LA mauvaise mère,est très difficile à encaisser.

Cordialement.

Par **maman2filles**, le **17/04/2013 à 11:27**

merci de votre réponse je n'avait pas vue avant désoler les motif de placement pour ma 1 fille ne son plu valable depuis 1 ans quel et placer les chose on changer et pour ma 2 fille juste parce que mon mari a fait une dépression on été plu a l'écoute de notre fille et pis y a eu aussi les tifs (travailleuse familiale) qui on bien fait leur rapport aussi avec des mensonge du coup on ne ses pas vraiment se qui nous reproche mes en tout cas un truc qui et sur ses que je ne divorcerai pas pour faire plaisir a madame l'avocate ou au juge ensuite la je fait bientôt accoucher et y veulent m'éloigner de mon mari on me mettait dans un foyer mère enfant alors que je ne ses pas si la juge et d'accord et pour finir j'ai fait 2 association qui ne peuvent rien faire pour moi. donc je ne ses plus quoi faire puisque l'ase et compagnie monte la tête des enfants et que tout les parents dise que l'ase veulent se garder nos enfant car y touche beaucoup d'argent a chaque placement.